REALISER UNE NOTICE EXPLICATIVE

Pourquoi dois-je fournir une notice explicative ?

La notice explicative permet de présenter le projet ainsi que la situation du terrain. Elle est un élément important du projet architectural.

Elle permet d'expliquer ce qui n'est pas forcément visible sur les plans.

Comment réaliser une notice explicative ?

La notice explicative doit être rédigée (environ une page).

La notice comprend **2 parties** à développer.

Première partie de la notice : présentation du terrain

La première partie de la notice doit permettre de présenter le terrain sur lequel va être réalisé le projet :

✓ **Situation du terrain**
- Rappel du nom de la commune, de lieu-dit ou de rue
- Le terrain est-il situé en zone urbaine ou en zone rurale ?
- Le terrain est-il situé en lotissement ?
- Le terrain est-il situé en zone inondable ?
- Le terrain est-il situé à proximité d'une exploitation agricole ?
- Etc.

✓ **Présentation du terrain**
- Existe-t-il des constructions aux alentours (voisinage) ?
- Existe-t-il déjà des constructions sur le terrain ?
- Le terrain est-il végétalisé (pelouse, arbres,…) ?
- Le terrain est-il plat ou en pente ?
- Le terrain est-il accessible par la voie publique (directement ou par servitude) ?

Astuce

Vous pouvez fournir des illustrations des matériaux choisis pour une meilleure compréhension du projet.

La notice doit être fournie pour toutes les demandes de permis et pour tous les projets situés dans le périmètre des Monuments historiques.

Deuxième partie de la notice : présentation du projet

La deuxième partie de la notice doit permettre de présenter les spécificités du projet en lui-même :

✓ **Aménagement du terrain**
- Le terrain doit-il être modifié pour accueillir le projet (végétation, clôtures,…) ?
- Des terrassements importants sont-ils à prévoir (terrain en pente) ?

✓ **Implantation, composition et volume des constructions**
- Quel est le projet : *une maison ? Un immeuble collectif ? Une piscine couverte ? ...*
- Quel est le volume du projet : *une maison de plain-pied ? Un immeuble de 3 étages ? …*
- Quelle est la hauteur du projet ?
- Le projet est-il implanté en limite ou retrait des limites du terrain ?

✓ **Traitement de la construction**
- Quels sont les aménagements prévus immédiatement autour de la construction ?
- Le terrain sera-t-il clos ? Si oui, quel est le type de clôture prévu ?

✓ **Aspect extérieur de la construction**
- Quels sont les matériaux choisis pour la construction ? *Bois, pierre, moellons,…*
- Quels sont les matériaux choisis pour les menuiseries et la toiture ? *Aluminium, PVC, tuiles,…*
- Quels sont les couleurs choisies (*enduit, tuiles, menuiseries*) ?

✓ **Traitement des espaces laissés libres**
- Quel est l'aménagement paysager prévu ? *Engazonnement, gravillonnage, enrobés,…*
- Des plantations sont-elles prévues ?

✓ **Accès et réseaux**
- Comment l'accès est-il prévu ? *Accès direct ou servitude, dimensions de l'accès,…*
- Comment sont organisés les réseaux nécessaires à la construction ?
- Des aires de stationnement sont-elles prévues ?

Service « Instruction des autorisations d'urbanisme »
Communauté de communes de Forez-Est
6 Place Paul Larue - 42110 FEURS

www.forez-est.fr